LETTRES
LANGUES &
SCIENCES HUMAINES
UNIVERSITÉ SAVOIE
MONT BLANC

CONSEIL(S) DE PERFECTIONNEMENT DU DEPARTEMENT LEA

Rappel règlementaire : Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master (Articles 5 et 11 et annexe)

Vu les statuts de l'Université Savoie Mont Blanc

Objectifs et missions

- de veiller à l'existence d'un socle de compétences commun à tous les parcours-types d'une même mention et de passerelles en application de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- de veiller à ce que la répartition des crédits ECTS au sein de chaque parcours-type de formation soit en accord avec les objectifs de la formation ;
- d'analyser les résultats des enquêtes d'évaluation des formations et des enseignements par les usagers ; ces résultats leur sont transmis dans le respect de la charte de l'évaluation des enseignements de l'USMB ;
- d'analyser les résultats des enquêtes sur le devenir des usagers ;
- d'assister l'équipe pédagogique dans l'évaluation des contenus et des modalités de formation au regard des objectifs attendus en termes de connaissances, de compétences et d'aptitudes ;
- de proposer des évolutions des contenus, des modalités pédagogiques, des dispositifs d'aide à la réussite et des modalités d'évaluation des connaissances sur la base de ces analyses ;
- d'assister l'équipe pédagogique dans la définition de la politique de stages ;
- de faire des propositions sur la place de la recherche et de l'international ;
- de contribuer à l'établissement des référentiels de compétences, des fiches RNCP et des annexes descriptives aux diplômes.

Formation(s) concernée(s)

La granularité retenue est la mention – Cochez la (ou les) case qui correspond au périmètre du Conseil de perfectionnement.

✓ **Master mention langues étrangères appliquées (parcours internationalisation des organisations/parcours analyse de crises et action humanitaire/parcours développement et internationalisation des entreprises et des territoires)**

Composition

Les Conseils de perfectionnement sont constitués d'enseignants-chercheurs, d'enseignants, de personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques, et de représentants du monde socioprofessionnel dont la proportion est comprise entre le quart et la moitié de l'ensemble de ses membres.
Des représentants des étudiant-es sont invités à participer à tout ou partie des travaux des Conseils de perfectionnement.
Les Conseils de composante arrêtent la composition et les modalités de désignation des membres des Conseils de perfectionnement qui les concernent. La durée du mandat des membres des Conseils de perfectionnement est de trois ans.
Chaque Conseil de perfectionnement propose en son sein un Président parmi les représentants des enseignants-chercheurs, des enseignants et des professionnels extérieurs. Cette proposition est validée par le Conseil de composante.

Mise en place du Conseil de perfectionnement : année universitaire 2016-2017
Mise à jour 2018-2019

NOM PRENOM	QUALITE
PERSONNELS INTERNES	**PERSONNELS INTERNES**
BELL EMMA – PR	Présidente du Conseil de perfectionnement
TURPIN FREDERIC - PR	Vice-Président du Conseil de perfectionnement
ARNAUD MARION – ADT RF	Personnel Administratif – Relations Interna.
BLIN MARIE CHRISTINE – MCF	Enseignante département LEA (anglais)
BOULET MONIQUE – PRAG	Enseignante département LEA (Eco-gestion)
BOUVIER PASCAL – MCF	Directeur UFR LLSH (philosophie)
BRUNAT ERIC – MCF	Enseignant Faculté Droit (Sciences éco.)
BRUNI ISABELLE – ADJAENES	Personnel Administratif – Scolarité pédago.
CHATEL SABINE – ADT RF	Personnel Administratif – Scolarité pédago.
CLERC JEAN – PRAG	Enseignant Département LEA (Anglais)
DARESSY MARION – PRAG	Enseignante Département LEA (Espagnol)
DE POLI FABRICE – MCF	Enseignant Département LEA (Italien)
DORNIER RAPHAEL - MCF	Enseignant Département LEA (Sciences de gestion)
HUTIN HERVE – PRAG	Enseignant Département LEA (Eco-Gestion)
MOREAU JOCELYNE – ADJAENES	Personnel Administratif – Bureau des stages
O'DONNELL JEAN – MCF	Enseignante Département LEA (Anglais)
PETRA PERRIER – MCF	Enseignante Département LEA (Allemand)
RICOUARD SILVIE - PRAG	Enseignante Département LEA (Espagnol)
VIGNALI CRISTINA - MCF	Directrice Département LEA
TOTAL : 19	**TOTAL : 19**
REPRESENTANTS MONDE SOCIO-PROFESSIONNEL	**REPRESENTANTS MONDE SOCIO-PROFESSIONNEL**
BENZONI-FIEVET FREDERIQUE	Responsable GRH Handicap international
BOURDAIS PATRICK	Conseiller à l'export Marex
BULHA GUIDA	Consultante en négociation et communication
BULTEAU MARC	Délégué départemental Caritas Savoie

DERAIN DAVINA	Coordinatrice coopération décentralisée Chambéry-Ouahigouya
LECAT PHILIPPE	Consultant en GRH Belledonne Conseil
MAURI CHIARA	PR Université Vallée d'Aoste (sciences de gestion)
NAJMAN BORIS	MCF Université Paris Est (sciences éco)
RAMELET Carine	Consultante en transformation digitale (ancienne étudiante master LEA IO)
TONNOLI GARANCE	Chargée de projet logistique dans les ONG
LIARD MICHAEL	Association à Paris - Ancien étudiant
CAVALLARO GIOVANNI	CDD humanitaire - Ancien étudiant
PINOT LOUISON	Logisticienne - Ancienne étudiante
TOTAL : 13	**TOTAL : 13**
INVITE-E-S REPRESENTANTS DES ETUDIANT-E-S	**INVITE-E-S REPRESENTANTS DES ETUDIANT-E-S**
Chloé VIMEUX	M1 ACAH
Omar DABAYEBEH	M1 IO
Mathilde BROCHARD	M2 IO
THATAM ROBERT	Enseignant retraité (anglais)

Organisation

Chaque Conseil de perfectionnement se réunit au moins une fois par an à la demande de son Président qui arrête l'ordre du jour en accord avec le ou les responsables des formations concernées. La convocation, accompagnée de l'ordre du jour et des documents de séance, est adressée aux membres du Conseil de perfectionnement une semaine avant la tenue de la réunion. Chaque membre du Conseil de perfectionnement peut demander l'inscription à l'ordre du jour d'un point particulier qu'il souhaite voir traiter.
Chaque Conseil de perfectionnement peut également se réunir à la demande de 30 % de ses membres. Il est alors convoqué dans le mois qui suit la date de la demande.
Un compte rendu de chacune des réunions du Conseil de perfectionnement est adressé à tous ses membres. Une copie est transmise aux directions du département et de composante qui en assurent la diffusion, ainsi qu'au secrétariat de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique.
La commission de la formation et de la vie universitaire dresse un bilan annuel du fonctionnement des Conseils de perfectionnement en vue de participer à la diffusion des bonnes pratiques qui auront été identifiées.

Dispositions propres au département LEA :
Les séances ne sont pas publiques. Le/la Président/e de séance peut inviter toute personne extérieure au Conseil en raison de sa compétence dans un domaine donné. Les personnalités invitées ne disposent pas de droit de vote.

Le Conseil peut siéger lorsqu'au moins la moitié des membres en exercice est présente ou représentée ; à défaut de quorum une nouvelle réunion est convoquée et celle-ci se tient sans condition de quorum. Tout membre du Conseil peut se faire représenter par tout autre membre du Conseil. Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats. Les délibérations du Conseil sont adoptées à la majorité simple. Chaque membre de droit et désigné dispose d'une voix délibérative.

La mise à jour du Conseil de perfectionnement (**Master mention langues étrangères appliquées (parcours internationalisation des organisations/parcours analyse de crises et action humanitaire/parcours développement et internationalisation des entreprises et des territoires)** est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

Certifié conforme aux délibérations du Conseil d'UFR plénier du 7 février 2019

Pascal Bouvier
Directeur UFR LLSH

Le Directeur,

Pascal BOUVIER

Université
Savoie Mont Blanc
U.F.R. LETTRES, LANGUES
SCIENCES HUMAINES
Rue Sergent Jacques Revel
JACOB-BELLECOMBETTE - B.P. 1104
73011 CHAMBERY CEDEX